



# COMMISSION MEDICALE



# Sélections U13

- Les examens des jeunes sélectionnés commenceront dès le mois de septembre et continueront jusqu'en décembre.



# Arbitres départementaux

- Les examens médicaux pour les arbitres départementaux doivent être faits chez un Médecin Agrée.



# Sur-classements

- Il n'y aura plus de traitement des dossiers de sur-classements au fil de l'eau.
- Ils seront traités tous les 15 jours, en début et en milieu de mois.